

Alliances pour la solidarité

La Montérégie se dote d'un plan de lutte à la pauvreté de 11,8 millions de dollars



Longueuil, le 11 septembre 2019. - La Table de concertation des préfets de la Montérégie (TCPM), mandatée par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) pour la gestion d'une enveloppe de 11,8 millions de dollars du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) destinée à la mise en œuvre de l'Alliance pour la solidarité en Montérégie, est fière de dévoiler le plan de travail montérégien de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ce plan de travail identifie les enjeux prioritaires ciblés en concertation pour la lutte contre la pauvreté dans la région, les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'Alliance ainsi que la répartition des sommes qui permettront de soutenir des projets structurants et novateurs. Le document est disponible sur le site Internet des 14 MRC de la Montérégie ainsi que de la Ville de Longueuil.

L'entente conclue entre le MTESS et la TCPM permettra la réalisation, d'ici 2023 en Montérégie, d'initiatives concertées et structurantes de lutte contre la pauvreté initiées ou prises en charge par des organismes du milieu.

Citation

« Le déploiement de l'Alliance pour la solidarité mobilisera nos communautés à définir collectivement les moyens qui permettront à tous les citoyens de la Montérégie de vivre dans la dignité et de s'épanouir. La TCPM est fière de pouvoir compter sur l'appui de partenaires institutionnels, municipaux et communautaires pour la mise en œuvre de ce chantier d'envergure. »

Monsieur Patrick Bousez, président de la Table de concertation des préfets de la Montérégie.

Déploiement par sous-régions

La Table de concertation des préfets de la Montérégie a retenu un mode de déploiement de l'Alliance pour la solidarité en trois sous-régions, soit l'ouest de la Montérégie, l'agglomération de Longueuil et l'est de la Montérégie. L'organisme de concertation régionale Concertation Horizon a obtenu le mandat de soutenir le déploiement des sous-régions de l'est et de l'ouest de la Montérégie. Le Bureau de développement social et communautaire de la Ville de Longueuil assure le mandat dans le cadre de ses compétences d'agglomération pour la sous-région.

Les sommes ont été réparties par la TCPM comme suit : 2,6 millions de dollars pour l'ouest de la Montérégie, 3,9 millions de dollars pour l'est de la Montérégie et 4,1 millions de dollars pour l'agglomération de Longueuil. Une rencontre d'information sera organisée dans chaque sous-région pour préciser le processus d'identification des projets, les axes d'intervention privilégiés et les fonds disponibles annuellement.

Les étapes à venir

Afin que l'Alliance pour la solidarité puisse se déployer en tenant compte des besoins locaux de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et des particularités propres à chaque sous-région, des démarches de concertation par les comités sous-régionaux se poursuivront au cours de l'automne 2019. Chaque comité produira un plan d'action spécifique, dont les démarches seront appuyées par un comité régional de partenaires qui assurera l'arrimage des meilleures pratiques et créera des liens avec des bailleurs de fonds partageant des objectifs communs.

Pour information

Pour en savoir plus, les organismes sont invités à communiquer avec monsieur Maxime Brault, chargé de projet régional, au 450 638-1221, poste 341.

Avec la participation financière de :



Source :

Maxime Brault, Table de concertation des préfets de la Montérégie

Téléphone : 450 638-1221, poste 341

Courriel : m.brault@couronnesud.ca

Présents sur la photo (de gauche à droite):

Maude Laberge, préfète de la MRC de Beauharnois-Salaberry, Éric Charbonneau, préfet suppléant de la MRC d'Acton, Suzanne Roy, préfète de la MRC de Marguerite-D'Youville, Jacques Ladouceur, préfet de la MRC de Rouville, Patrick Bousez, préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, Francine Morin, préfète de la MRC des Maskoutains, Sylvie Parent, mairesse de Longueuil, Louise Lebrun, préfète de la MRC du Haut-Saint-Laurent, Paul Viau, préfet de la MRC des Jardins-de-Napierville, Réal Ryan, préfet de la MRC du Haut-Richelieu.

Composition des sous-régions

Ouest de la Montérégie : les MRC de Vaudreuil-Soulanges, de Roussillon, des Jardins-de-Napierville, de Beauharnois-Salaberry et du Haut-Saint-Laurent.

Agglomération de Longueuil : les municipalités de Longueuil, de Brossard, de Boucherville, de Saint-Lambert et de Saint-Bruno-de-Montarville.

Est de la Montérégie : les MRC de Brome-Missisquoi, du Haut-Richelieu, de La Haute-Yamaska, de Rouville, de La Vallée-du-Richelieu, des Maskoutains, d'Acton, de Marguerite-D'Youville et de Pierre-De Saurel.



Plan de travail montréalais de l'Alliance pour la solidarité 2019-2023

Présenté par la

Table de concertation des préfets de la Montérégie

Document à destination du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du
Gouvernement du Québec.

11 septembre 2019



Contenu

1.	Mise en contexte de l'implantation de l'Alliance pour la solidarité montréalaise 2019-2023.....	3
2.	Portrait de la région et des territoires en regard des enjeux de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ...	5
2.1	Portrait physique de la Montérégie.....	5
2.2	Découpage administratif de la région	5
2.3	Portrait des familles monoparentales	8
2.4	Portrait du logement inabordable et des besoins impérieux en termes de logement.....	9
2.5	Proportion de la population de 25 ans et plus sans certificat, diplôme ou grade	10
2.6	Taux d'emploi de la population de 15 ans et plus	10
2.7	Revenu médian de la population de 15 ans et plus et des ménages après impôt.....	11
2.8	Part du revenu total de la population de 15 ans et plus provenant de transferts gouvernementaux	11
2.9	Population vivant sous le seuil de faible revenu après impôt	12
2.10	Portrait de l'immigration	12
2.11	Zones de dévitalisation prioritaires selon l'indice de défavorisation matérielle et sociale (IDMS) et la mesure du Panier de consommation (MPC)	13
3.	Modèle de fonctionnement de l'Alliance pour la solidarité	16
3.1	Structure de gouvernance régionale de l'Alliance pour la solidarité.....	16
3.2	Rôles et responsabilités.....	16
3.3	Démarche de mobilisation des intervenants	19
3.4	Intégration des personnes vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale	21
4.	Modalités liées à la sélection des projets.....	22
4.1	Modalités de gestion de l'enveloppe FQIS	22
4.2	Mécanisme d'identification des projets à l'échelle régionale.....	23
4.3	Mécanisme d'identification des projets au niveau sous-régional.....	24
4.4	Stratégies de diffusion de l'information	27
5.	Priorités d'actions en matière de lutte à la pauvreté	27
5.1	Priorités régionales (remises aux comités sous-régionaux)	27
5.2	Priorités sous-régionales	27
5.3	La prise en compte des enjeux relatifs aux femmes et aux hommes, ainsi qu'aux personnes handicapées	29
	Annexe A : L'indice de défavorisation matérielle et sociale à l'échelle de la Montérégie	31
	Annexe B : Composition du comité régional.....	32
	Annexe C : Composition des comités sous-régionaux.....	33



PLAN DE TRAVAIL MONTÉRÉGIEN POUR L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ 2019-2023

1. Mise en contexte de l'implantation de l'Alliance pour la solidarité montérégienne 2019-2023

Le présent plan de travail montérégien s'inscrit dans la poursuite des Alliances pour la solidarité, mesure 11 du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) 2017-2023. L'objectif de cette mesure vise à sortir les personnes les plus défavorisées de la pauvreté en favorisant la participation sociale des individus et des familles à faible revenu et la mobilisation des milieux. Pour ce faire, le Gouvernement du Québec opte pour une approche de gouvernance reconnaissant l'autonomie des acteurs locaux et régionaux dans la définition des besoins et du potentiel de leurs milieux.

Ce plan de travail permettra de poursuivre les travaux réalisés au cours de la dernière décennie dans le cadre des différentes ententes de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie. Cette nouvelle entente est l'occasion de mettre à jour les priorités locales, sous-régionales et régionales entourant la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, de mobiliser les acteurs autour de ces enjeux et d'instaurer une nouvelle gouvernance qui permettra de faire émerger les meilleures pratiques de développement de projet d'innovations sociales.

Historiquement, ce sont les conférences régionales (CRÉ) des élus de La Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, de l'Agglomération de Longueuil et de la Montérégie-Est qui furent les mandataires pour la lutte à la pauvreté en lien avec les mesures provenant du Fonds québécois d'initiatives sociales, et ce, jusqu'à leur fermeture en 2015.

2008-2010 : L'approche territoriale intégrée

L'approche territoriale intégrée fut une démarche territoriale qui privilégiait la concertation et le partenariat des personnes intervenant aux paliers supralocal, local et régional, des secteurs publics et parapublics, municipaux et autres, d'un territoire donné, afin de soutenir des actions permettant une revitalisation de zones géographiques de pauvreté identifiées par les partenaires.

2010-2015 : Les Alliances pour la solidarité et le PAGSIS

À travers le déploiement du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale (PAGSIS), les CRÉ de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, de l'Agglomération de Longueuil et de la Montérégie-Est sont de nouveau mandatées afin de mettre en place ce qui introduira les Alliances pour la solidarité. L'enveloppe globale de 8545185 \$ pour l'ensemble des CRÉ permis de soutenir certaines initiatives toujours existantes. Chaque entité aura opté pour des mécaniques d'identification de projets, une structure de gouvernance ainsi qu'une répartition financière différente. Les divers bilans produits servirent de base de réflexion pour le déploiement de la présente phase des Alliances pour la solidarité à l'échelle de la Montérégie.



2016 à mars 2019 : Consolidation des projets locaux et régionaux financés dans le cadre des Alliances pour la solidarité

Durant la transition menant à la mise en place du PAGIEPS, les projets financés dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2010-2015 obtinrent du financement temporaire renouvelable via le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales. La Table de concertation des préfets de la Montérégie prit le relais pour la dernière vague de prolongation allant de janvier à mars 2019. Cette dernière prolongation aura permis le versement de 222 145 \$ distribués à travers 15 projets.

2018-2023 : Phase 3 de l'Alliance pour la solidarité

Avec la nouvelle entente ratifiée entre le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Table de concertation des préfets de la Montérégie en avril 2018, une seule Alliance pour la solidarité doit s'instaurer au sein de la région. Plusieurs éléments viennent complexifier la mise en place de cette union, notamment les dynamiques de concertation sous-régionales en place en ce qui a trait au développement social, les divergences dans les façons de faire quant aux Alliances précédentes, la superficie de la région qui exige de rallier des territoires éloignés au sein d'une même sous-région, l'important bassin de population et d'intervenants, etc.

Depuis mars 2019, les acteurs clés des territoires se sont mobilisés afin de développer une vision commune pour leur sous-région et ont également contribué à forger les bases de bonnes pratiques au niveau régional. Cette nouvelle Alliance pour la solidarité est donc fondée sur une formule hybride avec son passé à travers la mise en place d'une gestion centralisée à laquelle se grefferont des antennes sous-régionales qui contribueront au déploiement sur le terrain. Cette façon de faire permettra à la fois de lutter localement contre la pauvreté, tout en maximisant les investissements sur les besoins communs des territoires.



2. Portrait de la région et des territoires en regard des enjeux de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

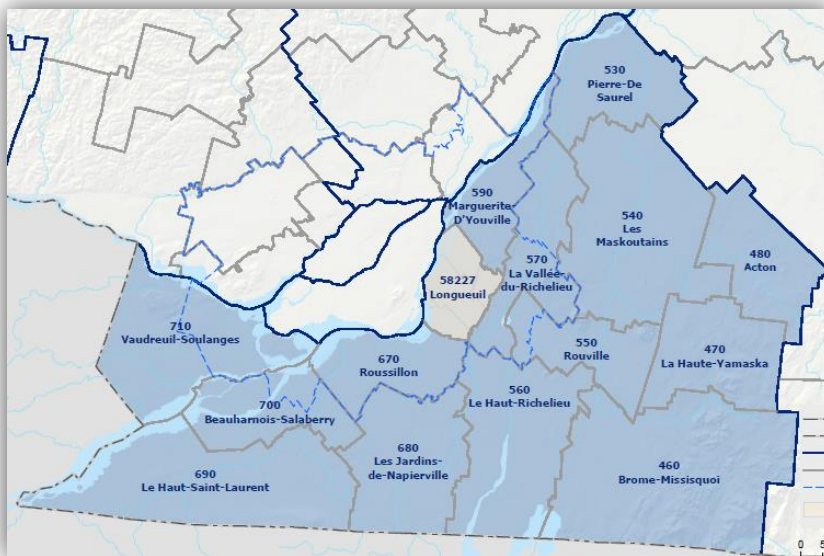
PORTRAIT DU TERRITOIRE

2.1 Portrait physique de la Montérégie

Portrait physique

La Montérégie, 16^e région administrative du Québec, s'étale sur une superficie totale de 11852 Km². La région est bordée au nord par le fleuve Saint-Laurent, au sud par les états américains du Vermont et de New York ainsi qu'à l'est par les régions administratives de l'Estrie et du Centre-du-Québec. La couverture terrestre est ainsi répartie :

53,5 % de terres agricoles, 27,4 % de forêts, 9 % de surfaces artificielles, 6,1 % d'eaux, 4 % de milieux humides.



PORTRAIT DE LA POPULATION

2.2 Découpage administratif de la région

La Montérégie comprend 14 MRC ainsi que l'Agglomération de Longueuil. La région compte 5 des 20 plus grandes villes de la province avec Longueuil, Saint-Jean-sur-Richelieu, Brossard, Granby et Saint-Hyacinthe. Dans la même veine, selon l'Institut de la statistique du Québec, 83,3 % de la population réside en milieu urbain contre 16,7 % en milieu rural.

Portrait populationnel et tendances démographiques de la Montérégie

En 2019, 1552843 personnes habitent la région de la Montérégie¹. Il s'agit d'une croissance de 4 % par rapport aux données de 2013. Cette hausse est notamment attribuable à un bilan migratoire favorable de 8917 personnes, uniquement pour l'horizon 2017-2018². Territoire densément peuplé avec un indice de 139,9 habitants/km², la région se classe derrière Montréal et Laval à ce chapitre.

¹ Découpage administratif MERN, janvier 2019, ministère des Affaires municipales et habitation

² Le Québec, chiffres en main, Institut de la statistique du Québec, 2019, consulté le 3 juin 2019.



Proportion de ménages avec enfants de 0 à 5 ans

En 2016, 11,8 %
des ménages, soit
73 665 ménages,
comptent au
moins un enfant
âgé de 0 à 5 ans



Huit ménages avec
enfants de 0 à 5 ans
sur dix sont des
familles comptant
un couple sans
personnes
additionnelles²



Entre 2006 et
2016, le nombre
de ménages avec
enfants de 0 à 5
ans a augmenté
de 16 %



En ce qui a trait à la proportion de ménages avec enfants de 0 à 5 ans, les MRC de Vaudreuil-Soulanges, de Marguerite-D'Youville et de La Vallée-du-Richelieu arrivent en tête de file avec une représentation de 14 %. À l'inverse, les MRC de Pierre-De-Saurel et de Brome-Missisquoi affichent la plus faible représentativité avec respectivement 7,8 % et 9,2 %. Cet indice est très important pour la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, car les ménages avec enfants de 0 à 5 ans indiquent un profil socioéconomique plus avantageux que celui de l'ensemble des ménages.

Proportion de personnes âgées de 65 ans et plus

En 2018, 18,7 % de
la population, soit
290 248 personnes,
est âgée de 65 ans
et plus



Entre 2008 et 2018, **+ 100 200**
le nombre de
personnes âgées de
65 ans et plus a
augmenté de 53 %



Plus de la moitié
des personnes
âgées de 65 ans
et plus sont des
femmes



Le poids démographique des personnes âgées de 65 ans et plus de la Montérégie est le deuxième en importance derrière celui de Montréal. Comme illustré ci-haut, la tendance démographique est à la hausse avec une croissance de 53 % des personnes âgées de 65 ans et plus au cours des dix dernières années. Les MRC disposant des plus fortes proportions à cet effet sont Pierre-De-Saurel, Brome-Missisquoi ainsi que Beauharnois-Salaberry. Celles-ci avoisinent une proportion de 25 % de leur population. À l'opposé figurent les MRC de Marguerite-D'Youville et de Roussillon avec des représentations respectives de 14,5 % et de 14,7 %.



PORTRAIT DES PERSONNES VIVANT SEULES

Proportion de la population de 15 ans et plus vivant seule

En 2016, 15,0 % de la population âgée de 15 ans et plus en ménage privé, soit **182 500** personnes, vit seule



Entre 2006 et 2016, le nombre de personnes de 15 ans et plus vivant seules a augmenté de 28 % **+ 40 000**



Plus de la moitié des personnes de 15 ans et plus qui vivent seules sont des femmes



Dans les MRC de La Haute-Yamaska, de Les Maskoutains, de Beauharnois-Salaberry et de Pierre-De-Saurel, environ le cinquième de la population âgée de 15 ans et plus vit seul. Il faut également mettre en lumière que, pour l'ensemble de la région, près de la moitié des personnes vivant seules sont sous le seuil de faible revenu et ont des besoins impérieux en termes de logement. Obtiennent de meilleurs résultats les MRC de Marguerite-D'Youville (10,8 %) et de Roussillon (11,1 %) avec les proportions les plus faibles de personnes vivant seules.

Proportion de la population de 75 ans et plus vivant seule

26865 personnes âgées de 75 ans et plus vivent seules pour la région de la Montérégie, ce qui représente le 1/3 des ménages privés pour ce groupe d'âge. Les MRC les plus touchées par la proportion de personnes de 75 ans et plus vivant seules sont Les Maskoutains, La Haute-Yamaska ainsi que Beauharnois-Salaberry. Ces territoires ont

des proportions environnant les 40 % de leur population vivant seule pour ce groupe d'âge. Encore une fois, à l'échelle régionale, les besoins impérieux en termes de logement sont criants avec une proportion de près de 90 % pour cette clientèle. Avec une proportion plancher de 30 % pour les MRC de Vaudreuil-Soulanges, de Marguerite-D'Youville et de La Vallée-du-Richelieu, cet enjeu touche l'ensemble des territoires de la Montérégie.

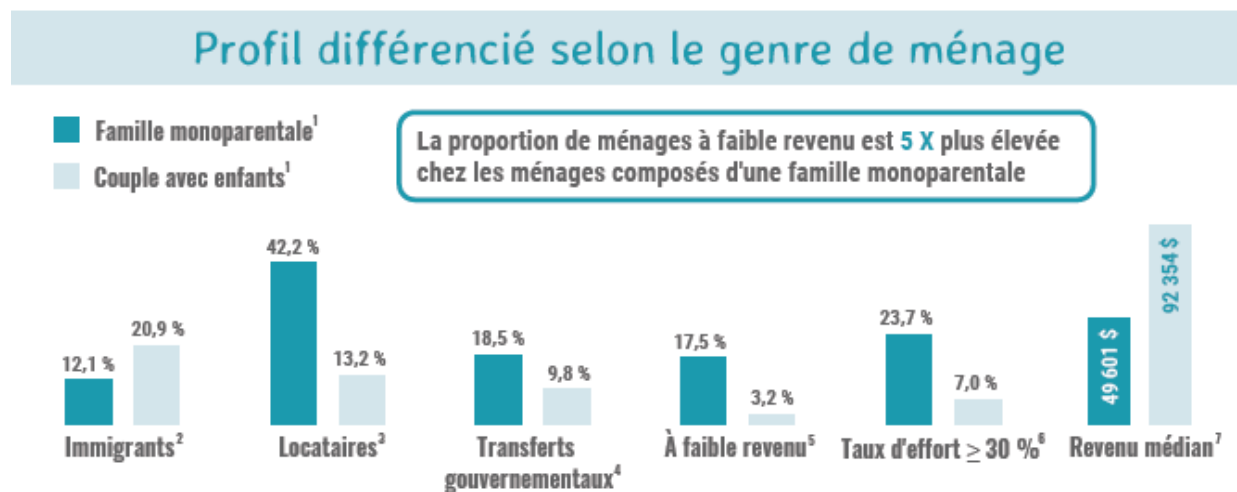
Entre 2006 et 2016, le nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules a augmenté de 27 %

+ 6 200





2.3 Portrait des familles monoparentales



Au niveau montréalais, 9,5 % des ménages, soit 59280 ménages, sont des familles monoparentales. De ce nombre, les 3/4 sont dirigés par la mère. L'enjeu des familles monoparentales est plus prépondérant sur les territoires des MRC suivantes : Marguerite-D'Youville, Roussillon et l'Agglomération de Longueuil avec une proportion environnant les 10 %. Les données actuelles témoignent d'un faible écart-type concernant cette situation, les MRC de Pierre-De-Saurel et de Brome-Missisquoi obtenant les scores les plus bas. Ceux-ci sont d'environ 8 % de familles monoparentales.

Entre 2006 et 2016, le nombre de familles monoparentales a augmenté de 14 %

+ 7 200





PORTRAIT DU LOGEMENT

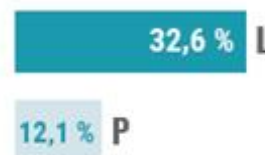
2.4 Portrait du logement inabordable et des besoins impérieux en termes de logement

Proportion de ménages vivant dans un logement inabordable

En 2015, 18,3 % des ménages, soit 113 405 ménages, consacrent 30 % ou plus de leur revenu total aux frais de logement¹



Les ménages locataires sont 3 fois plus nombreux, en proportion, à vivre dans un logement inabordable



Le logement compte parmi les facteurs les plus capitaux de la pauvreté. En matière de proportion de la population aux prises avec un logement inabordable³, les plus hauts taux se trouvent dans les MRC de Beauharnois-Salaberry (22,2 %), de La Haute-Yamaska (20,6 %) ainsi que de l'Agglomération de Longueuil (20,2 %). L'enjeu est le moins présent au sein des MRC Marguerite-D'Youville (12,8 %), de La Vallée-du-Richelieu (14 %) ainsi que d'Acton (15,9 %).

Proportion de la population ayant des besoins impérieux en matière de logement

Parmi la proportion de ménages vivant dans un logement inabordable, 70390 personnes ont des besoins impérieux en matière de logement⁴. À ce titre, les MRC de Beauharnois-Salaberry (6,8 %), de l'Agglomération de Longueuil (6,6 %) ainsi que du Haut-Richelieu (6,3 %) forment les territoires les plus préoccupés par la question. Avec des proportions sous les 3 %, les MRC de Marguerite-D'Youville et de La Vallée-du-Richelieu se retrouvent en meilleure position.

Plus de 70 % des personnes ayant des besoins impérieux en matière de logement vivent sous le seuil de faible revenu²



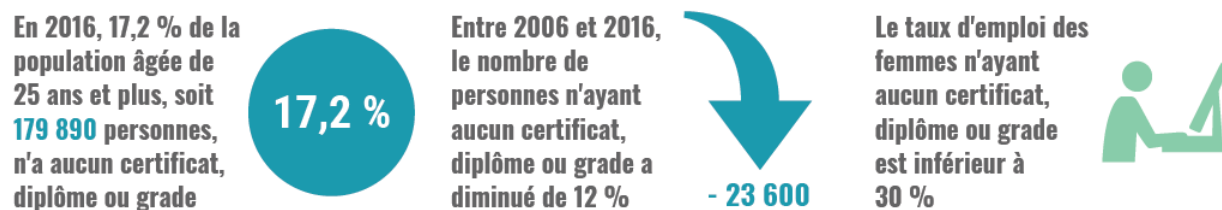
³ Ménage consacrant 30 % ou plus de son revenu total aux frais de logement ou, autrement dit, dont le taux d'effort au logement est supérieur ou égal à 30 %.

⁴ Le besoin impérieux en logement se définit comme un logement qui n'est pas conforme à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité, taille, abordabilité) et 30 % de son revenu total avant impôt est insuffisant pour payer le loyer médian des logements acceptables de son quartier.



PORTRAIT DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

2.5 Proportion de la population de 25 ans et plus sans certificat, diplôme ou grade



Il est connu que la scolarisation est au cœur des facteurs déterminants de la prospérité économique d'une société. À ce chapitre, la Montérégie est dans la moyenne nationale avec un taux de 17,2 % de sa population de 25 ans et plus sans certificat, diplôme ou grade. Les MRC d'Acton, des Jardins-de-Napierville et du Haut-Saint-Laurent sont aux prises avec des taux surpassant les 25 % de personnes non diplômées. Cet indice dispose d'un fort écart-type, les MRC de Marguerite-D'Youville et de Vaudreuil-Soulanges ayant des taux de diplomation environnant les 9 personnes sur 10.

PORTRAIT DU TRAVAIL, DES REVENUS ET DES DEPENDANCES

2.6 Taux d'emploi de la population de 15 ans et plus



Les MRC présentant les taux d'emploi les plus préoccupants sont Pierre-De-Saurel (51,4 %), le Haut-Saint-Laurent (53,4 %) ainsi que Beauharnois-Salaberry (57,4 %). À l'autre bout du spectre, les MRC de Marguerite-D'Youville et de La Vallée-du-Richelieu trônent avec des taux respectifs de 69,2 % et de 68,4 %. À l'échelle de la Montérégie, il importe de mettre en lumière que moins de 30 % des personnes vivant sous le seuil de faible revenu et ayant des besoins impérieux en termes de logement occupent un emploi.



2.7 Revenu médian de la population de 15 ans et plus et des ménages après impôt

Le revenu médian des hommes est **1,3 fois supérieur** à celui des femmes

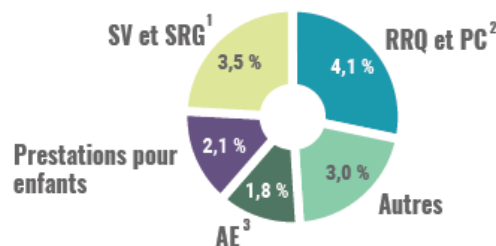


Le revenu médian individuel varie entre 25 069 \$ pour la MRC du Haut-Saint-Laurent et 36 457 \$ pour la MRC de La Vallée-du-Richelieu, donnant ainsi un revenu moyen de 31 392 \$ à l'échelle de la région. Sans surprise, la Montérégie ne fait pas figure d'exception. Les hommes y bénéficient d'un revenu médian

supérieur. Sous la loupe de la pauvreté, il sera important de considérer que les personnes ayant des besoins impérieux en matière de logement ainsi que celles sous le seuil de faible revenu disposent d'un revenu médian inférieur à 15 000 \$. Pour l'ensemble de la Montérégie, en 2015, le revenu médian des ménages était de 57 757 \$.

2.8 Part du revenu total de la population de 15 ans et plus provenant de transferts gouvernementaux

En 2015, 14,4 % du revenu total de la population âgée de 15 ans et plus provient de transferts gouvernementaux



L'importance des transferts gouvernementaux au sein des portefeuilles des individus témoigne de leur faible capacité à se sortir seul de la pauvreté. Les MRC suivantes font face à une situation plus préoccupante face à cet enjeu : Acton (23 %), le Haut-Saint-Laurent (22,7 %) ainsi que Pierre-De-Saurel (20 %). À l'échelle de la région, la précarité financière des personnes sous le seuil de faible revenu met en lumière une dépendance des transferts gouvernementaux dans une proportion de 70 % du revenu total. Les MRC de Marguerite-D'Youville et de La Vallée-du-Richelieu obtiennent les meilleurs scores avec une proportion de 11 % de transferts gouvernementaux dans le portefeuille de leurs citoyens.



2.9 Population vivant sous le seuil de faible revenu après impôt

En 2015, 6,2 % de la population, soit **91 940** personnes, vit sous le seuil de faible revenu après impôt



Les deux tiers des personnes qui vivent sous le SFR ont des besoins impérieux en matière de logement²



Comme mentionné précédemment, les coûts inhérents pour se loger sont intimement liés au seuil de faible revenu, tant en ce qui a trait au logement inabordable que sur le plan des besoins impérieux en matière de logement. Cette problématique de faible revenu est particulièrement présente pour l'Agglomération de Longueuil dont 1/10 de la population est touchée. Suivent ensuite les MRC de Beauharnois-Salaberry (7,4 %) et de Pierre-De-Saurel (7,3 %). Pour cet indice, l'écart-type est notable avec des proportions de seulement 2,6 % et de 3,4 % pour les MRC de Marguerite-D'Youville et des Jardins-de-Napierville.

PORTRAIT DE L'IMMIGRATION

2.10 Portrait de l'immigration

Proportion de personnes immigrantes

En 2016, 10,0 % de la population, soit **147 110** personnes, est née à l'extérieur du Canada



Entre 2006 et 2016, le nombre de personnes immigrantes a augmenté de **+ 46 300**



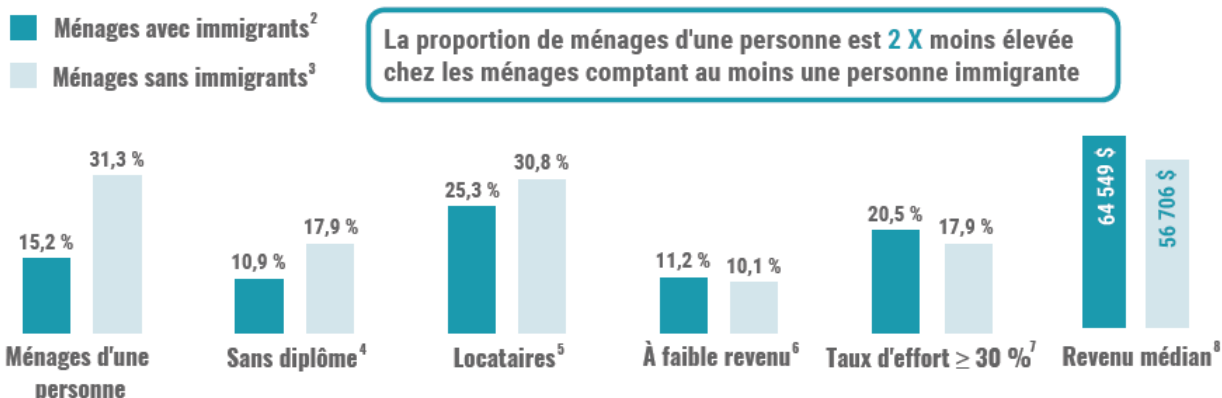
Près du tiers des personnes immigrantes sont d'expression anglaise²



Tel que le démontre l'illustration ci-haut, la Montérégie a connu une forte hausse de son immigration. L'agglomération de Longueuil figure loin en tête avec un poids démographique d'un immigrant sur 5 résidents. Suivent ensuite les MRC de Vaudreuil-Soulanges et de Roussillon avec respectivement 11,9 % et 11 %. Les MRC d'Acton et de Beauharnois-Salaberry ont bénéficié de faible vague d'immigration avec une proportion d'environ 2 % de leur bassin de population.



Profil différencié selon le statut d'immigrant



Bien que le revenu médian soit supérieur pour les ménages avec immigrants, il est à noter que l'on dénombre proportionnellement plus d'immigrants chez les personnes vivant sous le seuil de faible revenu et chez celles vivant dans un logement inabordable que pour la population générale.

2.11 Zones de dévitalisation prioritaires selon l'indice de défavorisation matérielle et sociale (IDMS) et la mesure du Panier de consommation (MPC)

La présente section met en lumière les territoires les plus touchés par la pauvreté et l'exclusion sociale au sein de la Montérégie. Considérant le déploiement de l'Alliance pour la solidarité via les sous-régions, une analyse plus approfondie de ces secteurs défavorisés sera effectuée au sein des comités. De plus, le choix des critères soutenant la prise en compte des zones de dévitalisation dans le choix des projets à financer relèvera également des comités sous-régionaux. En fonction de la vision de la gouvernance sous-régionale, cette analyse aura un impact sur les aspects suivants : les sommes imparties pour le territoire dévitalisé, une pondération favorable au sein de la grille d'analyse des projets, la priorisation des secteurs dévitalisés lors de la co-construction d'un projet au sein d'un territoire.



Proportion de ménages à faible revenu selon la mesure du panier de consommation (MPC)

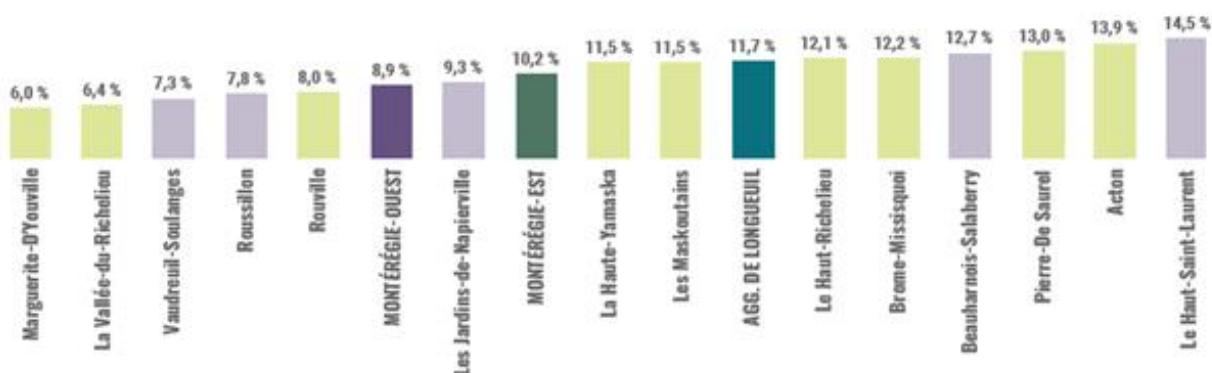
En 2015, 10,3 % des ménages, soit **64 155** ménages, sont à faible revenu selon la MPC

10,3 %

Six ménages à faible revenu sur dix sont des ménages d'une personne



Régions et MRC



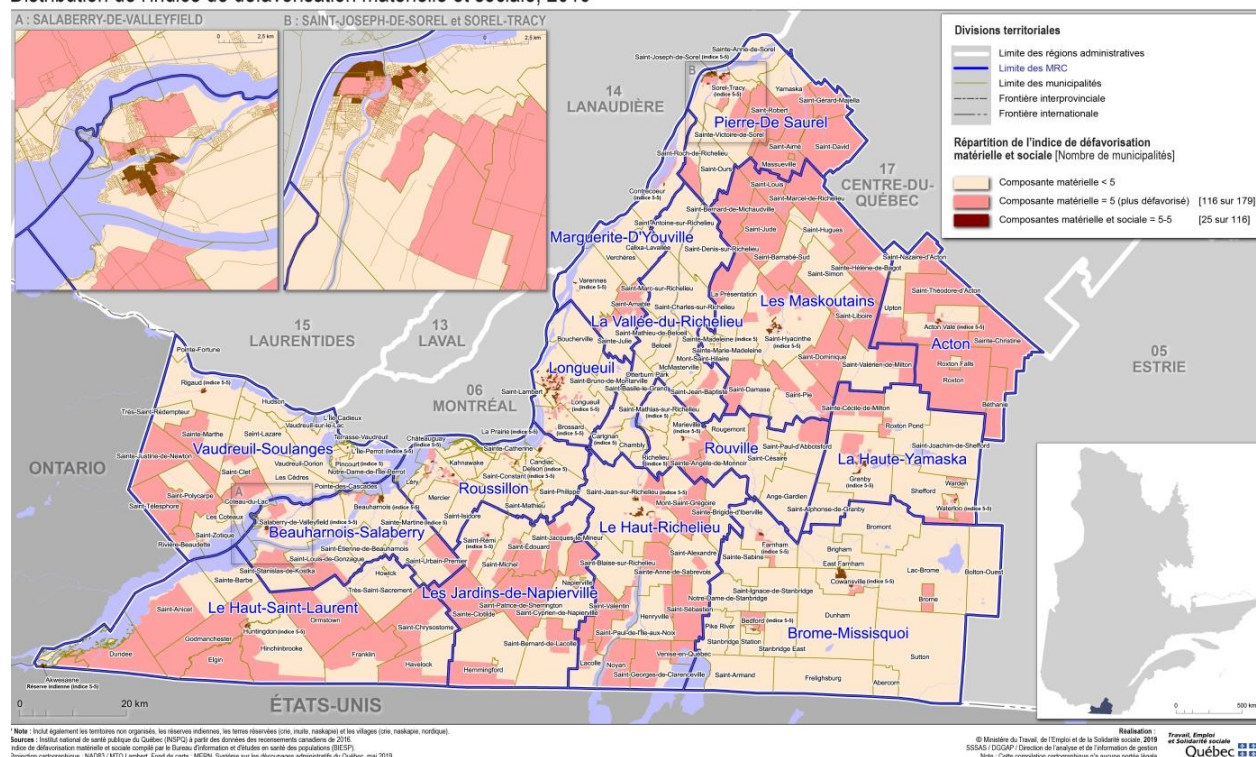
Dans la MRC Le Haut-Saint-Laurent, environ 15 % des ménages sont à faible revenu selon la MPC

Produite depuis 2002, la mesure du panier de consommation estime le revenu disponible nécessaire pour se procurer, dans une région donnée, un panier de biens requis pour mener une vie décente. Le seuil représente, selon une qualité et une quantité déterminées, les coûts de la nourriture, de l'habillement, des chaussures, du transport, du logement et des autres dépenses pour une famille de deux adultes et deux enfants. Les données illustrées témoignent donc d'un pourcentage de ménages au sein des MRC qui sont confrontées à une incapacité bien concrète de se procurer les biens nécessaires à chaque jour. Les MRC du Haut-Saint-Laurent (14,5 %), d'Acton (13,9 %) et de Pierre-De-Saurel (13 %) se positionnent en tête avec les plus forts indices, ce qui témoigne d'une plus forte pauvreté.

L'indice de défavorisation matérielle et sociale à l'échelle de la Montérégie

Région administrative de la Montérégie (179 municipalités*)

Distribution de l'indice de défavorisation matérielle et sociale, 2016



L'indice de défavorisation matérielle et sociale des secteurs suivants témoigne de fortes problématiques relatives aux composantes matérielles et sociales des individus. Il s'agit de la municipalité de Salaberry-de-Valleyfield au sein de la MRC Beauharnois-Salaberry, des municipalités de Sorel-Tracy et de Saint-Joseph-de-Sorel pour la MRC Pierre-De-Saurel ainsi que de la Ville de Longueuil pour l'Agglomération de Longueuil. Des 116 municipalités aux prises avec d'importantes poches de pauvreté (indice de 5/5 pour la composante matérielle indiquée par les zones en rose), 25 d'entre elles sont également démunies en termes de tissu social (indiquées via les zones en rouge).

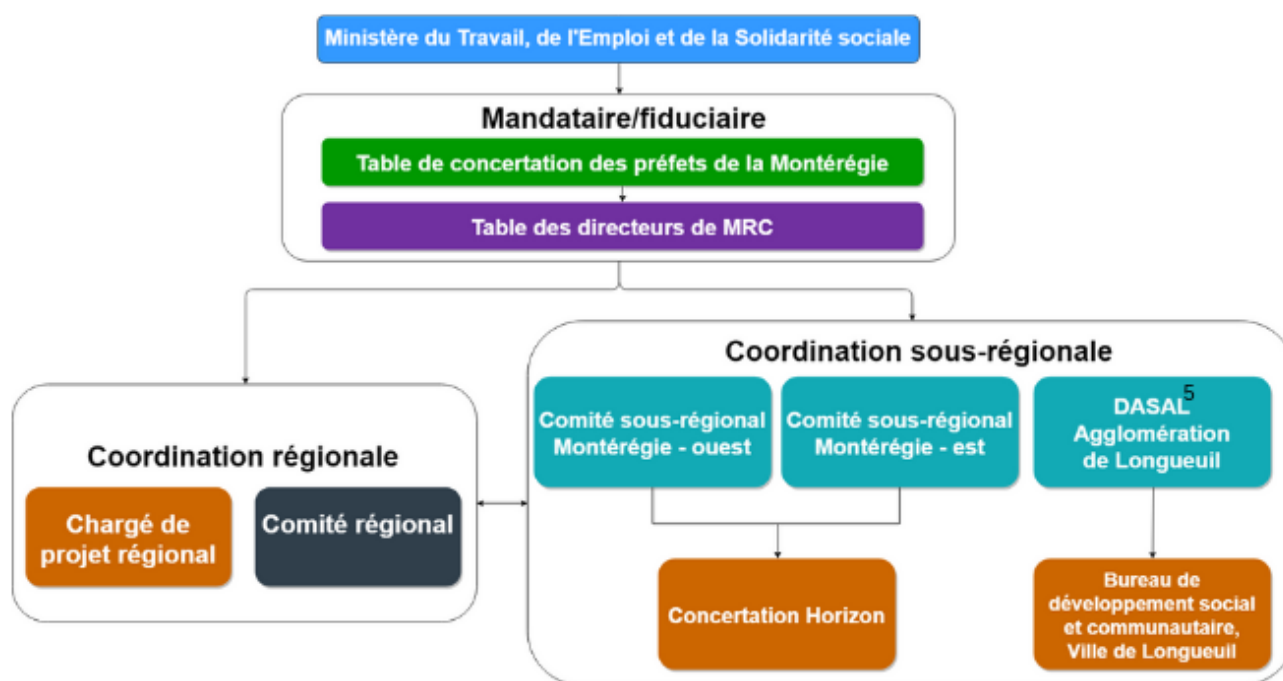
La carte de la distribution de l'indice de défavorisation matérielle et sociale 2016 pour la Montérégie est également disponible en meilleure résolution à l'annexe A.



3. Modèle de fonctionnement de l'Alliance pour la solidarité

3.1 Structure de gouvernance régionale de l'Alliance pour la solidarité

Une entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre des Alliances pour la solidarité a été signée entre le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Table de concertation des préfets de la Montérégie (TCPM) convenant des modalités administratives du fonds. La TCPM a par la suite contracté des partenaires sous-régionaux afin de lui permettre d'atteindre les exigences de son mandat. Ces ententes ont mené à la structure de gouvernance suivante.



5

3.2 Rôles et responsabilités

Le mandataire/fiduciaire

La TCPM, en tant que signataire de l'entente sur l'Alliance pour la solidarité, à laquelle interviennent les 14 MRC et l'Agglomération de Longueuil, agit comme mandataire et fiduciaire, et à ce titre, entérine les recommandations de ses partenaires réunis autour de la lutte à la pauvreté. Celle-ci assume également la gestion des fonds, la coordination régionale ainsi que la reddition de comptes au profit du MTESS.

⁵ Démarche de l'Alliance pour la solidarité de l'Agglomération de Longueuil



La TCPM a le mandat de favoriser la mise en place de projets novateurs qui permettront de lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion sociale à travers les trois sous-régions que sont l'est de la Montérégie, l'ouest de la Montérégie ainsi que l'Agglomération de Longueuil.

Pour réaliser ce mandat, la TCPM, avec l'appui de son chargé de projet, doit notamment :

- Établir une vision commune avec ses partenaires quant aux efforts à déployer pour s'assurer que les interventions qui seront soutenues soient bien ancrées dans les communautés et répondent aux priorités que celles-ci ont établies dans le respect de leurs spécificités;
- Établir des partenariats avec des entités qui veilleront à la mise en place et aux suivis des travaux à l'échelle sous-régionale;
- Entériner les plans d'action des comités à l'échelle sous-régionale;
- Entériner les régies internes établissant les règles de fonctionnement des divers comités;
- Entériner les demandes de financement pour les projets soumis par les comités sous-régionaux via la signature d'un protocole d'entente;
- Produire les rapports de reddition de compte.

La coordination régionale

Sous la supervision du chargé de projet régional de la TCPM, le comité régional veille à l'application des tâches suivantes :

- Travailler au développement de partenariats financiers entre les ministères, les fondations et les organismes afin de faciliter l'accès aux fonds et la reddition de compte pour les porteurs de projets;
- Veiller à l'arrimage des meilleures pratiques au sein des comités sous-régionaux (communautés de pratiques), notamment en ce qui a trait aux pratiques gagnantes d'identification de projets, à la prise en compte des enjeux relatifs aux femmes et aux hommes, ainsi qu'aux personnes handicapées et, finalement, à l'implication des personnes en situation de pauvreté dans la démarche;
- Fournir la documentation pour tous les processus d'identification de projets.

La liste des partenaires impliqués au sein du comité régional se trouve à l'annexe B.

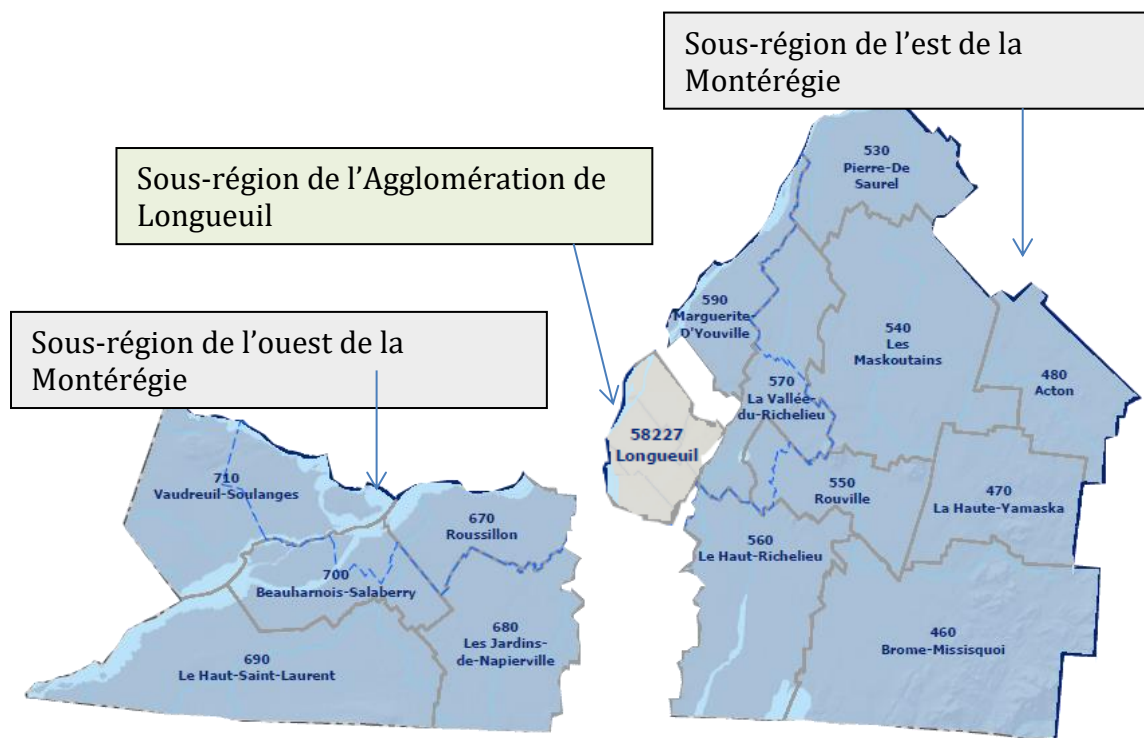
La coordination sous-régionale

Concertation Horizon et le Bureau de développement social et communautaire de la Ville de Longueuil (dans le cadre de ses compétences d'agglomération) ont pour mandat d'accompagner les comités sous-régionaux pour la mise en place des travaux de leurs territoires. Pour le déploiement de l'horizon 2019-2020, 3 chargés de projets (2 au sein de Concertation Horizon/1 au sein du Bureau de développement social et communautaire de la Ville de Longueuil) veillent à



instaurer les structures de concertation, à guider les travaux pour la rédaction des plans d'action et les régies internes ainsi que l'implantation des processus d'identification des projets. En fonction des besoins des comités sous-régionaux, une partie de l'accompagnement relèvera de la coordination régionale pour l'horizon 2020-2023. De nouvelles ententes entre la TCPM et les coordinations sous-régionales seront ratifiées d'ici mars 2020.

Division territoriale des sous-régions de la Montérégie



Composition territoriale des sous-régions

L'ouest de la Montérégie : les MRC de Vaudreuil-Soulanges, de Roussillon, des Jardins-de-Napierville, de Beauharnois-Salaberry et du Haut-Saint-Laurent.

L'Agglomération de Longueuil : les municipalités de Longueuil, de Brossard, de Boucherville, de Saint-Lambert et de Saint-Bruno-de-Montarville

L'est de la Montérégie : les MRC de Brome-Missisquoi, du Haut-Richelieu, de La Haute-Yamaska, de Rouville, de La Vallée-du-Richelieu, de Les Maskoutains, d'Acton, de Marguerite-D'Youville, de Pierre-De-Saurel.



Mandat des comités sous-régionaux

De concert avec Concertation Horizon ou le Bureau de développement social de la Ville de Longueuil (dans ses compétences d'agglomération), les comités sous-régionaux ont les mandats suivants :

- Déterminer et prioriser les axes d'interventions sur les enjeux locaux et sous-régionaux de lutte à la pauvreté de leurs territoires;
- Déterminer leur mécanique d'identification de projets à l'échelle locale et sous-régionale;
- Déterminer leur structure de gouvernance à l'échelle sous-régionale;
- Soutenir le développement des projets à l'échelle locale et sous-régionale;
- Encadrer le processus d'identification des projets à financer pour leur sous-région.

La liste des partenaires impliqués au sein des comités sous-régionaux se trouve à l'annexe C.

3.3 Démarche de mobilisation des intervenants

Au niveau régional

Le comité régional a débuté ses travaux à la mi-avril 2019 avec la priorisation des données utiles qui contribueraient à l'identification des enjeux liés à la pauvreté pour l'ensemble de la région. La Direction de la santé publique de la Montérégie a donc été mise à contribution dans ce mandat afin de produire des infographies. Trois rencontres se sont tenues au cours du printemps afin de proposer des pistes de réflexion concernant les rôles des divers comités, l'inclusion des personnes en situation de pauvreté et la prise en compte des enjeux relatifs aux femmes et aux hommes, ainsi qu'aux personnes handicapées. Les séances du comité régional permirent également de s'approprier les extrants des comités sous-régionaux ainsi que de recommander le présent plan de travail pour la TCPM.

Au niveau sous-régional

La mobilisation des partenaires s'est faite principalement à l'échelle des sous-régions. Chacune a opté pour une approche différente, en fonction de la composition de la sous-région (nombre de MRC présentes, de l'historique de la mobilisation sous-régionale et des instances de concertations en place). Chaque comité avait pour mandat de produire un portrait sous-régional de la pauvreté qui serait ensuite intégré au présent plan de travail.

Mobilisation des intervenants pour l'ouest de la Montérégie

À la suite de la fermeture de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de La Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, les partenaires en lien avec la réussite éducative et le développement social de l'ouest de la Montérégie désirèrent poursuivre la mise en commun de leurs efforts. De cette volonté est



née Concertation Horizon, dont la mission est d'accroître la capacité d'action collective des acteurs qui favorise l'amélioration des conditions de vie dans les territoires couverts par les 5 MRC participantes (Beauharnois-Salaberry, du Haut-Saint-Laurent, des Jardins-de-Napierville, de Roussillon, de Vaudreuil-Soulanges) et à positionner le développement social et la réussite éducative comme vecteurs de développement des communautés.

Concertation Horizon se nourrit à même les orientations des tables de développement social des MRC mentionnées ci-dessus. Ces orientations sont par la suite ramenées vers la table des partenaires de Concertation Horizon (24 partenaires) qui travaillent au développement de plans et d'initiatives concertées qui touchent l'ensemble des territoires de l'ouest de la Montérégie. Dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité, le comité sous-régional formé d'acteurs provenant de tous les milieux en lien avec le développement social a été mis sur pied afin de produire un portrait sous-régional, lequel fut partiellement intégré au présent plan de travail. Ce portrait sous-régional fut par la suite recommandé par la table des partenaires ainsi que le comité directeur de Concertation Horizon (voir mécanisme d'identification de projet pour l'ouest de la Montérégie en page 23). Des allers-retours avec les tables en développement social ainsi que la table des partenaires de Concertation Horizon pour la rédaction du plan d'action sous-régional qui précédera le processus d'identification de projets sont à prévoir au cours de l'été et de l'automne 2019.

Mobilisation des intervenants pour l'Agglomération de Longueuil

Dans le cadre des travaux liés à la mise en place de la démarche de l'Alliance pour la solidarité (DASAL), l'Agglomération de Longueuil a opté pour une bonification de la composition d'un groupe de travail en développement social mis sur pied par le Bureau de développement social et communautaire de la Ville de Longueuil dans le cadre de son mandat d'agglomération. Formé d'une trentaine de partenaires, le comité de la DASAL a tenu trois rencontres échelonnées entre le 9 mai et le 5 juin 2019. Une seconde vague de consultation auprès des concertations intersectorielles territoriales suivantes (Longueuil, Saint-Lambert, Saint-Bruno-de-Montarville, Brossard, Boucherville) sera réalisée par le Bureau de développement social et communautaire de la Ville de Longueuil. Celle-ci mènera ultimement à la production du plan d'action sous-régional d'ici décembre 2019.

Mobilisation des intervenants pour l'est de la Montérégie

N'ayant plus d'entité de concertation en développement social au niveau sous-régional pour l'est de la Montérégie depuis la fermeture de la CRÉ, une première rencontre d'information était nécessaire. Celle-ci fut tenue le 17 avril 2019. Cette rencontre visait essentiellement à présenter le mandat sous-régional de l'Alliance pour la solidarité et à former un comité de travail pour produire le portrait sous-régional. À la suite de concertations à l'échelle de chaque MRC, d'un



sondage visant à identifier les enjeux communs et d'une demi-journée de réflexion, les éléments étaient rassemblés. Les résultats de ces concertations furent ensuite recommandés par les préfets de l'est de la Montérégie. La volonté est de produire un plan d'action par MRC. Toutefois, il est possible que des partenariats inter-MRC pour la conception de plans d'action communs se fassent au cours de l'été 2019. Un plan d'action sous-régional sera conçu dans un second temps.

3.4 Intégration des personnes vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale

Il est proposé que l'intégration des personnes en situation de pauvreté se fasse à deux niveaux. Premièrement, chaque comité sous-régional est composé de représentants de diverses organisations œuvrant dans le milieu communautaire. En outre, chaque structure sous-régionale travaille de concert avec une table intersectorielle ou de développement social à l'échelle locale. La présence de ces intervenants permet d'obtenir une rétroaction des besoins des clientèles qui fréquentent leurs organismes.

Deuxièmement, afin de s'assurer de la réponse à un besoin exprimé par les personnes vivant en situation de pauvreté, leur mise à contribution à diverses étapes du processus sera essentielle. Il pourra s'agir de consultations durant la phase de conception du projet, d'implication au sein de la structure de gouvernance en cours de réalisation de l'initiative, etc. Les moyens utilisés et les moments requis pour leur implication seront donc flexibles en fonction du projet. L'important est de s'assurer de pouvoir s'appuyer sur l'expertise vécue par ces citoyens partenaires des projets.



4. Modalités liées à la sélection des projets

4.1 Modalités de gestion de l'enveloppe FQIS

Pour accomplir son mandat, la TCPM bénéficie d'une enveloppe de 11,8 millions de dollars pour l'horizon 2018-2023. La répartition financière s'est effectuée à l'échelle sous-régionale selon les critères suivants :

- 25 % de l'enveloppe en fonction du poids démographique de la sous-région ;
- 75 % de l'enveloppe en fonction de la proportion de la population vivant sous le seuil de faible revenu de la sous-région.

Enveloppe globale		11 824 262 \$	
Frais de gestion		1 050 000 \$	
Prolongation des projets FQIS/SACAIS 2019		222 145 \$	
Enveloppe réservée pour les projets 2019-2023		10 552 117 \$	
Poids démographique de la population	25 %	2 638 029 \$	
Population démographique de la population vivant sous le SFR	75 %	7 914 088 \$	
Territoire	Montant selon le poids démographique de la population (25 %)	Montant selon le poids démographique de la population vivant sous le SFR (75 %)	TOTAL
L'Agglomération de Longueuil (1 MRC)	724 403 \$ 27,5 %	3 355 573 \$ 42,4 %	4 079 976 \$
L'est de la Montérégie (9 MRC)	1 144 113 \$ 43,4 %	2 754 103 \$ 34,8 %	3 898 216 \$
L'ouest de la Montérégie (5 MRC)	769 513 \$ 29,2 %	1 804 412 \$ 22,8 %	2 573 925 \$
Total	2 638 029 \$	7 914 088 \$	10 552 117 \$

La répartition financière à l'intérieur des sous-régions sera déterminée lors de la rédaction des plans d'action sous-régionaux. La répartition se basera minimalement sur une division des fonds pour le financement des projets régionaux et la mécanique de financement des projets locaux (échelle MRC/municipalités, chantiers d'interventions, etc.).



Quelques définitions :

Initiative locale : initiative se rapportant à un ou plusieurs des champs d'action (enjeux) identifiés pour la sous-région figurant au présent plan de travail. Un projet local peut se travailler dans un ou des quartiers, dans une ou plusieurs municipalités ou à l'échelle d'une MRC.

Initiative régionale : initiative se rapportant à une ou plusieurs des priorités sous-régionales identifiées dans le présent plan de travail. Une initiative dite régionale se déploie au sein d'un minimum de deux MRC d'une sous-région ou l'ensemble du territoire de l'Agglomération de Longueuil.

Initiative pluriannuelle : initiative d'une durée de 2 ans et plus ayant différentes phases de réalisation et objectifs à atteindre annuellement. Le financement accordé pour une initiative pluriannuelle peut être revu à la baisse si les besoins réels ne correspondent pas à la demande initiale.

Initiative annuelle : initiative d'une durée de 1 an et moins. Le promoteur peut demander une reconduction pendant la période couverte par le plan 2019-2023, mais son acceptation n'est pas garantie.

4.2 Mécanisme d'identification des projets à l'échelle régionale

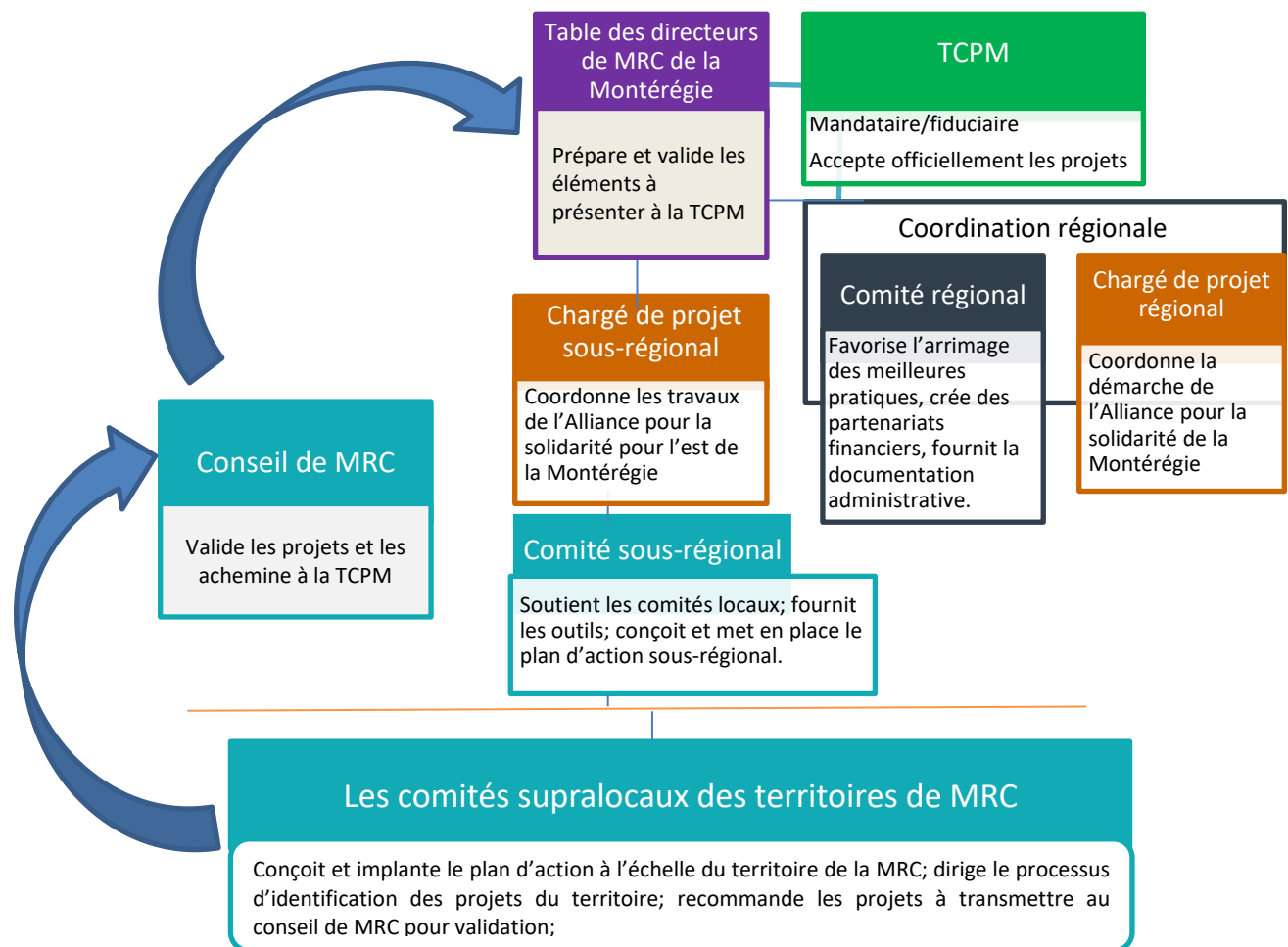
Afin de maximiser l'ancrage et la pérennisation des projets au sein de leur milieu, la gestion des fonds pour les initiatives régionales a été confiée aux comités sous-régionaux. Chaque comité sous-régional déterminera les enjeux de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale ainsi que la portion de leur enveloppe totale pouvant obtenir du financement réservée à cette fin. Le processus applicable pour l'identification des projets sera également variable d'une sous-région à l'autre (appel de projets, co-construction). Le mécanisme d'identification des projets sera identique à celui des projets locaux pour chaque sous-région.



4.3 Mécanisme d'identification des projets au niveau sous-régional

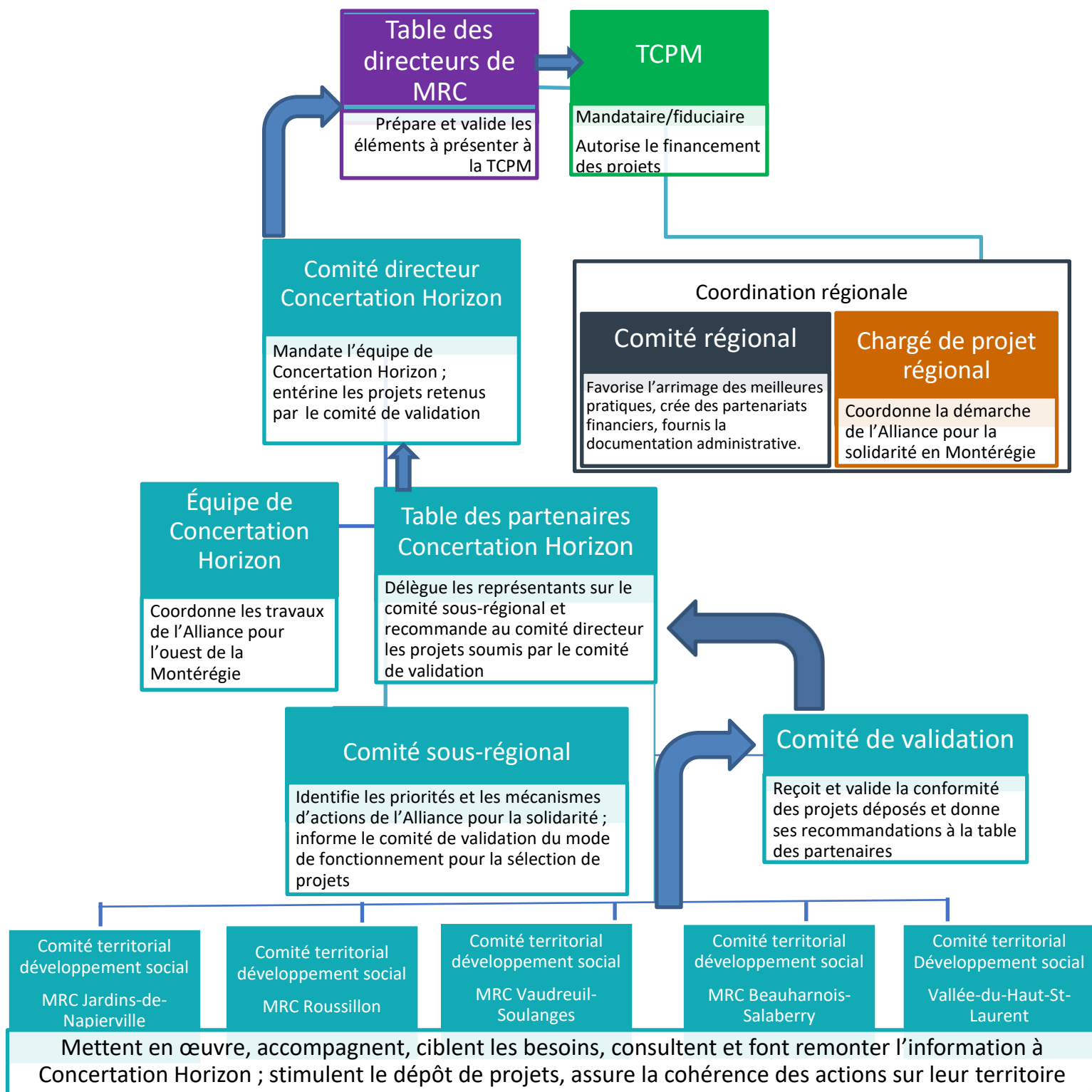
Mécanisme d'identification des projets pour l'est de la Montérégie

Chaque comité local de territoire de MRC sera minimalement composé d'un représentant de la MRC, d'un représentant du secteur de la santé ainsi que d'un représentant de la CDC du territoire. Les comités locaux auront pour mandat de se greffer à la table de développement social du territoire. Il appartient à chaque comité local de décider du processus d'identification des projets (co-construction, appel de projets, modèle hybride utilisant les deux approches). Les projets qui obtiendront l'appui du comité local seront par la suite acheminés au Conseil de MRC qui procédera à une recommandation (ou non) des projets afin que ces derniers soient ultimement approuvés par la TCPM.

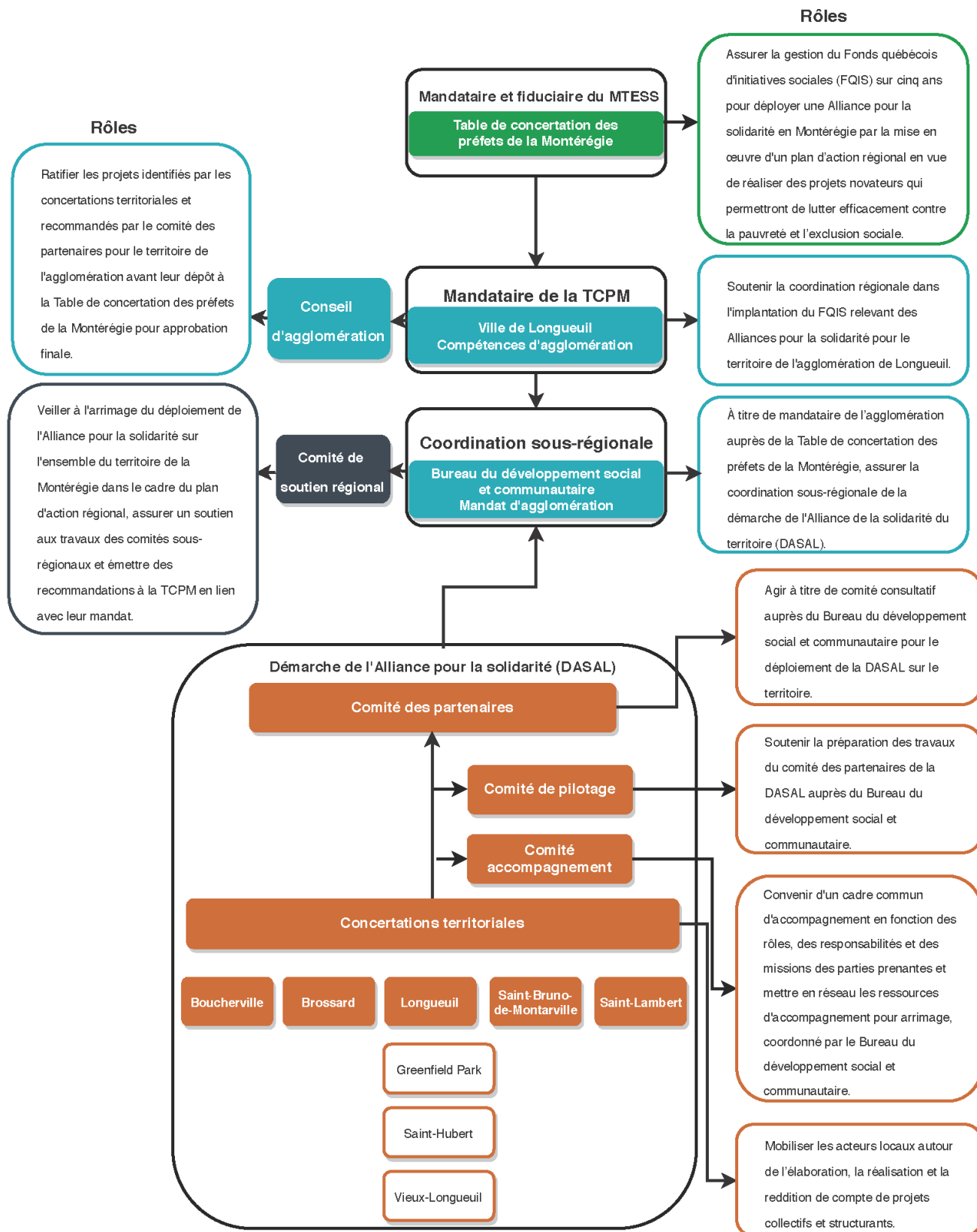




Mécanisme d'identification des projets pour l'ouest de la Montérégie



Mécanisme d'identification des projets pour l'Agglomération de





4.4 Stratégies de diffusion de l'information

À court terme, la TCPM compte se doter d'un site Internet qui servira de source d'information principale tant au niveau des partenaires que des porteurs de projets. Les MRC agiront également à titre de leader dans la diffusion des informations concernant l'Alliance pour la solidarité à partir des outils de communication à leur disposition (infolettre, site Internet, médias sociaux).

En septembre 2019, un premier événement médiatique pour l'ensemble de la région sera organisé. Trois lancements médiatiques seront ensuite tenus au courant de l'automne afin d'officialiser le déploiement de l'Alliance pour la solidarité au sein de chaque sous-région. Il y sera question des types d'initiatives souhaitées, des fonds disponibles à court terme, de la mécanique d'identification des projets ainsi que de la présentation de la gouvernance sous-régionale.

5. Priorités d'actions en matière de lutte à la pauvreté

5.1 Priorités régionales (remis aux comités sous-régionaux)

Comme mentionné précédemment, les priorités d'actions régionales se fonderont à même les priorités identifiées à l'échelle sous-régionale. Ces priorités seront financées à même une enveloppe distincte du financement des projets locaux et seront sous la responsabilité du comité sous-régional. Ceux-ci seront également précisés au sein des plans d'action.

5.2 Priorités sous-régionales

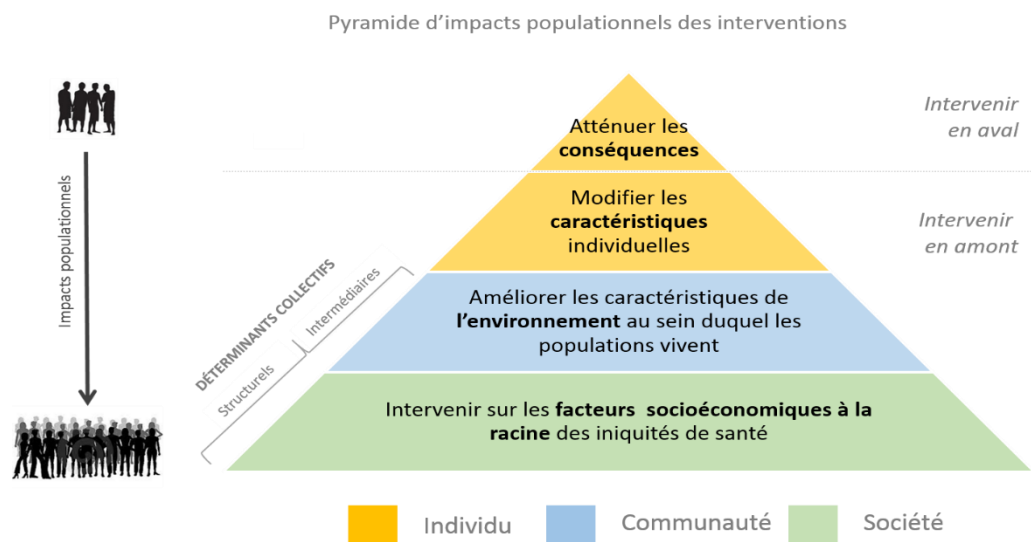
Priorités identifiées pour l'ouest de la Montérégie

1. La sécurité alimentaire
2. L'habitation
3. Le transport
4. La réussite éducative et sociale.



Que signifie d'agir sur les déterminants collectifs?

Pour l'ouest de la Montérégie, les quatre enjeux prioritaires qui ont été ciblés favoriseront un traitement qui vise à réduire l'impact des déterminants collectifs sur la pauvreté et l'exclusion sociale. Les projets qui seront soutenus devront avoir un impact sur les déterminants collectifs : facteurs environnementaux de nature économique, physique, politique et socioculturelle au sein des collectivités (déterminants intermédiaires) et, plus globalement, de la société (déterminants structurels). Ces facteurs influencent les ressources et les opportunités permettant aux personnes et ménages d'accéder à des aliments sains en quantité suffisante, à un logement abordable et salubre, à des services de transport adapté et à une éducation riche et stimulante.



CHÉNIER, Genève. Accroître l'impact populationnel des actions en sécurité alimentaire : Agir là où ça compte!, Chantier sur les déterminants sociaux de la santé, Longueuil, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, Direction de santé publique, mis à jour le 1er avril 2019, 4 pages, <http://extranet.santemonteregie.qc.ca/userfiles/file/sante-publique/promotion-prevention/Pyramide-SA-et-types-pratiques.pdf>.

Priorités identifiées pour l'est de la Montérégie

Les enjeux identifiés pour les neuf MRC composant la sous-région sont :

1. L'habitation;
2. La sécurité alimentaire;
3. Le soutien à l'action communautaire;
4. La prévention du décrochage scolaire;
5. L'insertion socioprofessionnelle;
6. Le transport.

Bien qu'il soit recommandé par le comité sous-régional d'opter pour des projets qui s'attaqueront aux déterminants collectifs de la pauvreté, il appartient à chaque MRC de déterminer les enjeux à inclure à leur plan d'action ainsi que leur angle de traitement.

Certaines MRC ont exprimé le désir de travailler conjointement à la mise en place de leur plan d'action de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Les alliances formelles seront formées à la suite de la répartition de l'enveloppe financière à l'intérieur de la sous-région, laquelle est prévue pour l'été 2019.

Priorités identifiées pour l'Agglomération de Longueuil

L'Agglomération de Longueuil compte plus de 400 organismes touchant tous les enjeux de la pauvreté sur son territoire. Afin de pouvoir adéquatement mobiliser l'ensemble des acteurs siégeant aux concertations intersectorielles territoriales des cinq villes liées concernant leur réalité face à la pauvreté, il a été convenu par le comité des partenaires de la DASAL que les priorités d'actions seront identifiées lors du plan d'action, dont le dépôt est prévu d'ici décembre 2019. Il est souhaité que chaque concertation fasse part des priorités d'actions de son territoire. Il a également été convenu par les membres de la DASAL de prioriser la réalisation d'un maximum de deux projets au niveau sous-régional (ensemble du territoire).

5.3 La prise en compte des enjeux relatifs aux femmes et aux hommes, ainsi qu'aux personnes handicapées

La prise en compte des enjeux relatifs aux femmes et aux hommes, ainsi qu'aux personnes handicapées sera traitée à travers l'ADS+. L'ADS+ est décrit comme suit : l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle. Selon le Secrétariat à la condition féminine, 2007, l'analyse différenciée selon les sexes a pour objet de cerner de façon préventive les effets distincts sur les femmes et les hommes que pourra avoir l'adoption d'un projet à l'intention des citoyennes et des citoyens, et ce, sur la base des réalités et des besoins différenciés des femmes et des hommes. Selon Relais-femmes, l'ADS+, ajoute une perspective



intersectionnelle à l'analyse et considère l'ensemble des femmes et les différentes positions sociales qu'elles occupent. Une analyse différenciée selon les sexes classique, sans le « + », risque de favoriser les femmes en relative position de pouvoir et de marginaliser davantage les femmes à l'intersection des oppressions comme les femmes lesbiennes ou « queer », celles vivant avec un handicap, les femmes rassises, précaires économiquement, autochtones, immigrantes, etc. Il en va de même également pour les hommes.

Sources

http://www23.statcan.gc.ca/imdb/SBV_pSBV_f.pl?Function=bbDVM&Id=299680, consultées le 10 juin 2019

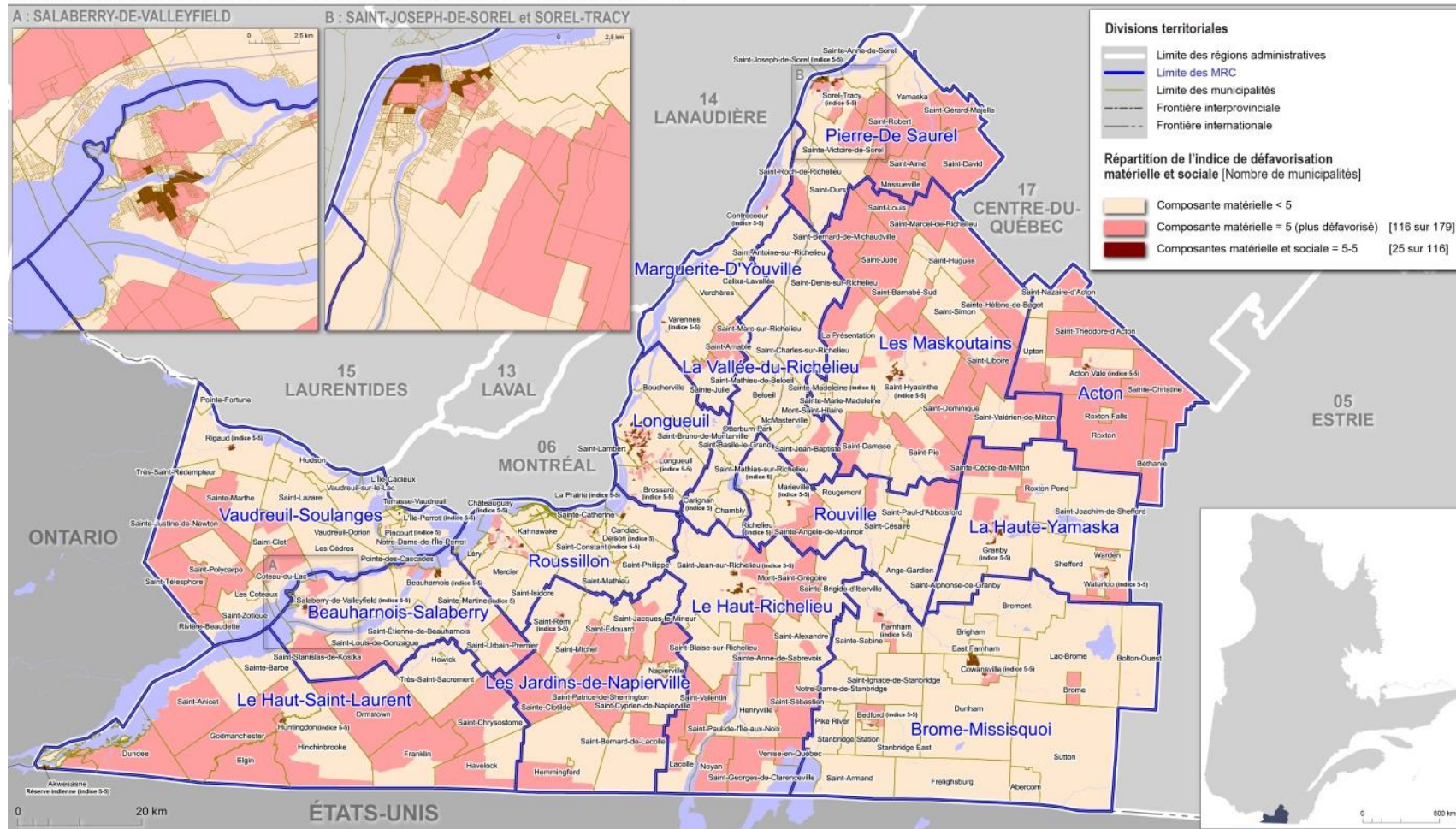
Portrait montréalais, équipe de surveillance, Direction de la santé publique de la Montérégie, avril 2019

Annexes

Annexe A : L'indice de défavorisation matérielle et sociale à l'échelle de la Montérégie

Région administrative de la Montérégie (179 municipalités*)

Distribution de l'indice de défavorisation matérielle et sociale, 2016



* Note : Inclut également les territoires non organisés, les réserves indiennes, les terres réservées (cité, multi, naskapi) et les villages (cité, naskapi, nordique).
Sources : Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) à partir des données des recensements canadiens de 2016.
Indice de défavorisation matérielle et sociale compilé par le Bureau d'information et d'études en santé des populations (BIESP).
Projection cartographique : NAD83 / MTQ Lambert. Fond de carte : MERN. Système sur les découpages administratifs du Québec, mai 2019.



Annexe B : Composition du comité régional

Contact	Organisation	Représentant
Alpha Diallo	Concertation Horizon	Représentant du mandataire sous-régional pour l'est de la Montérégie
Annie Morin	Bureau développement social et communautaire de l'Agglomération de Longueuil	Représentante sous-régionale pour l'Agglomération de Longueuil
Valérie Vivier	Concertation Horizon	Représentante du mandataire sous-régional pour l'ouest de la Montérégie
Denis Boisvert	MRC de Pierre-De-Saurel	Représentant des MRC de l'est de la Montérégie
Guy Francoeur	CISSS Montérégie-Ouest	Représentant des CISSS de la Montérégie
Guy-Lin Beaudoin	MRC de Vaudreuil-Soulanges	Représentant des MRC de l'ouest de la Montérégie
Johanne Nasstrom	Table régionale des organismes communautaires et bénévoles de la Montérégie	
Linda Crevier	Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie	
Magalie Lebeau	Services Québec/MTESS	
Marie-Josée Prince	IRCM	
Mario Régis	Centraide du grand Montréal	
Monique Richard	Fédération des coopératives d'habitation montréalaises	
Nancy Chouinard	Direction de la santé publique de la Montérégie	
Sylvain Dupont	CDC Haut-Yamaska	Représentant de l'inter-CDC de la Montérégie
Olivier Doyle	Pôle économie sociale Vallée-du-Haut-St-Laurent	représentant des Pôles d'économie sociale de la Montérégie
Patrick Bousez	TCPM	
Thérèse Sainte-Marie	Bureau développement social et communautaire de l'Agglomération de Longueuil	représentante sous-régionale pour l'Agglomération de Longueuil



Annexe C : Composition des comités sous-régionaux

Composition actuelle — Comité sous-régional de l'est de la Montérégie

Nom	Organisme/territoire	Représentant
Mélodie Georget	Regroupement pour le développement social de la Vallée-du-Richelieu	Territoire de la MRC de La Vallée-du-Richelieu
Vanessa Roy	Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'est de la Montérégie	
Maritsa Urquizo-Grégoire	CIUSSS-CHUS de l'Estrie	
Monique Roberge	Table de développement social Pierre-De-Saurel	Territoire de la MRC Pierre-De-Saurel
Jacynthe Dubien	Défi parité Montérégie, Centre des femmes du haut Richelieu	
Pierre-Olivier Labart	MRC de Rouville	Territoire de la MRC de Rouville
Marie-Michèle Dumas	Direction de la santé publique de la Montérégie	
Alain Tardif	Commission scolaire du Val-des-Cerfs	
Dominique Fontaine	Maison de la Famille Valoise, MRC Acton	Territoire de la MRC d'Acton
Lise Bertrand	CDC Marguerite-D'Youville	Territoire de la MRC Marguerite-D'Youville
Nathalie Grenier	CDC Haut Richelieu-Rouville	Territoire de la MRC du Haut-Richelieu
Samuel Gosselin	Développement rural et agroalimentaire MRC de La Haute-Yamaska	
Nathalie Chénier	CISSS Montérégie-Est	
Micheline Martel	MRC des Maskoutains	Territoire de la MRC des Maskoutains
Jocelyne Béland	CLE VDR/Mariville	
Tania Zymanski	CLD de Brome-Missisquoi	Territoire de la MRC de Brome-Missisquoi
Alpha Diallo	Concertation Horizon	
Christèle Ngassa	Concertation Horizon	



Composition de la DASAL de l'Agglomération de Longueuil

DÉMARCHE DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (DASAL)			
Comité des partenaires			
* Membres du comité de pilotage			
Organisme/Concertation	Nom	Fonction	Secteurs d'intervention et champs d'action
* Centraide du Grand-Montréal	Denis Sauvé	Conseiller relations avec les milieux	PHILANTHROPIE Lutte à la pauvreté Développement social
CISSS Montérégie-Centre Direction de santé publique	Geneviève Chénier	Répondante régionale	SANTÉ PUBLIQUE Sécurité alimentaire/saine alimentation Lutte à la pauvreté Développement social et des communautés
CISSS Montérégie-Centre Organisation communautaire	Martine Dupuis	Chef de service local — Saines habitudes de vie, environnements sains et organisation communautaire	SANTÉ PUBLIQUE Saines habitudes de vie Lutte à la pauvreté Développement social et des communautés
* CISSS Montérégie-Est Organisation communautaire	Jocelyn Robert	Chef de l'administration du programme Santé publique et organisation communautaire	SANTÉ PUBLIQUE Lutte à la pauvreté Développement social et des communautés
Coalition des organismes de l'agglomération pour le droit au logement	Marco A. Monzon	Coordonnateur par intérim du Comité logement Rive-Sud	COMMUNAUTAIRE Habitation Logement social
Commission scolaire des Patriotes	À confirmer		ÉDUCATION Réussite éducative/formation
* Commission scolaire Marie-Victorin	Catherine Pache-Hébert	Agente de développement	ÉDUCATION Réussite éducative/formation
Commission scolaire Riverside	Juan-Carlos Quintana	Coordinateur du bureau des étudiants internationaux	ÉDUCATION Réussite éducative/formation Secteur anglophone
* Corporation de développement communautaire de l'agglomération de Longueuil	Martin Boire	Directeur général	COMMUNAUTAIRE Lutte à la pauvreté Développement social
Développement social Saint-Hubert	Guylaine Turpin	Directrice générale du Carrefour jeunesse emploi de Saint-Hubert	EMPLOYABILITÉ Insertion socioprofessionnelle des jeunes 16-35 ans Conditions de vie des jeunes



Développement social Vieux — Longueuil	Mary Claire Mac Leod	Directrice générale de L'Entraide Chez Nous	COMMUNAUTAIRE Habitation/logement social Lutte à la pauvreté
Organisme en immigration	À confirmer Madeleine Lagarde Noureddine Belhocine Élise Tessier	Carrefour Le Moutier Maison internationale de la RS Action carrière travail (ACT)	COMMUNAUTAIRE Accueil et intégration des personnes immigrantes
Regroupement des CJE	Francis Thibault	Directeur adjoint chez Place à l'emploi	EMPLOYABILITÉ Insertion socioprofessionnelle des jeunes 16-35 ans Conditions de vie des jeunes
Pôle de l'économie sociale de l'agglomération de Longueuil	Mélanie Rheault	Coordonnatrice	ÉCONOMIE SOCIALE Développement économique (soutien aux entreprises collectives) Développement
Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie	Julie Drolet	Coordonnatrice du Centre de femmes de Longueuil	COMMUNAUTAIRE Condition de vie des femmes Lutte à la pauvreté/ADS
Table de concertation des organismes communautaires de Boucherville	Bernard Taylor	Directrice générale de la Maison des jeunes	COMMUNAUTAIRE Jeunesse Participation citoyenne
Table de concertation des organismes communautaires de Brossard	Catherine Guillemette-Bédard	Directrice de la Maison de la famille de Brossard	COMMUNAUTAIRE Famille Petite enfance
Table des organismes de Saint — Lambert	À confirmer Annie Gaudreault	Organisatrice communautaire du CISSS Montérégie-Centre	

Organisme	Nom	Fonction	Secteurs d'intervention et champs d'action
Table de solidarité de Saint-Bruno- de — Montarville	Josée Rhoades	Administratrice de la Société d'habitation Le Paillasson	COMMUNAUTAIRE Habitation/logement social Famille/petite enfance
Table itinérance Rive-Sud	À confirmer Gilles Beauregard	Coordonnateur	COMMUNAUTAIRE Itinérance Lutte à la pauvreté
* Ville de Boucherville	Michel Leclerc	Chef du service de la vie communautaire et de la participation citoyenne	MUNICIPAL Loisir, culture, participation citoyenne et vie communautaire Développement social
Ville de Brossard	Robert Bourguignon	Chef de division vie associative et développement social	MUNICIPAL Loisir, culture et vie communautaire
Ville de Longueuil	Karine Laprise	Régisseur au Bureau du développement social et communautaire	MUNICIPAL Loisir, culture et vie communautaire Développement social Personnes



Ville de Longueuil	Sarah Desjardins	Régisseur au Bureau du développement social et communautaire	MUNICIPAL Loisir, culture et vie communautaire Développement social Vie de quartier Jeunesse Petite-enfance/Famille
Ville de Longueuil – ÉLUE Compétences agglomération	Monique Bastien	Conseillère municipale de la Ville de Longueuil	MUNICIPAL Sécurité publique Logement social/Habitation Personnes âgées Immigration Condition féminine
* Ville de Saint-Bruno-de-Montarville	Joséphine Brunelli	Chef de division vie communautaire	MUNICIPAL Loisir, culture et vie communautaire Développement social Jeunesse Famille Personnes âgées
Ville de Saint-Lambert	Nadia Beauregard	Responsable communautaire et aînés	MUNICIPAL Loisir, culture et vie communautaire Développement social
Service de police de l'agglomération de Longueuil	Gabriela Coman	Conseillère en relations et mobilisation des communautés	SÉCURITÉ PUBLIQUE Exploitation sexuelle Santé mentale Immigration
Services-Québec-Centre territorial agglomération de Longueuil	Kathie Dugas	Directrice par intérim du Centre local d'emploi de Longueuil	EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE Insertion professionnelle et intégration des personnes éloignées du marché du
Coordination			
* Ville de Longueuil - Compétences agglomération	Thérèse Sainte-Marie	Chef du Bureau du développement social et communautaire	MUNICIPAL Développement social et communautaire
Soutien professionnel			
* Table de concertation des préfets de la Montérégie	Maxime Brault	Chargé de projet de l'Alliance pour la solidarité	
* Ville de Longueuil - Compétences agglomération	Annie Morin	Responsable de la concertation régionale du Bureau du développement social et communautaire	



Composition du comité sous-régional de l'ouest de la Montérégie

Représentant	Organisation
Martine Faille	D'Mains de Femme
Guy Francoeur	CISSS Montérégie-Ouest
Geneviève Chénier	Direction de la santé publique de la Montérégie
Mélissa Beaudry-Godin	Direction de la santé publique de la Montérégie
Lyne Charlebois	MRC Beauharnois-Salaberry
Sonia Dumais	MRC des Jardins-de-Napierville
Anick Lacroix	MRC du Haut-St-Laurent
Sébastien Legros	MRC de Vaudreuil-Soulanges
Nathalie Guimont	Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
Mélanie Scraire	CDC Beauharnois-Salaberry
Yves Meunier	MRC de Roussillon
Olivier Doyle	Pôle de l'économie sociale de la Vallée-du-Haut-St-Laurent
Vanessa Kanga	Centraide du Grand Montréal